

Effectif légal du Conseil Municipal : 19
Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Votants : 14 + 2

L'an deux mille vingt-deux le neuf février, à 19h00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Noailan dûment convoqué en séance ordinaire, le trois février 2022, sous la présidence de Madame Bernadette NOEL, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. B. NOEL, V. CAPS, P. DECOSTER, M. CODEGA, C. MARIE, G. MANTEL, T. LAVOCAT, G. DUSSILLOL, B. VILLAIN, J. SANLIAS, P. BRICOUT, C. CHARRIER, S. SANCHEZ-TROYAS, S. ROUSSOV

Absents représentés : Mme E. BERGES (pouvoir à C. MARIE), M. V. PATACHON (pouvoir à S. SANCHEZ-TROYAS)

Absents : L. GIRARD, C. DUFFIE, S. MILON

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h00 et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire annonce qu'elle a reçu le pouvoir de E. BERGES pour C. MARIE, et de V. PATACHON pour S. SANCHEZ-TROYAS.

I. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Madame le Maire sollicite les conseillers suivants pour assurer le secrétariat de séance : MM. J. SANLIAS et V.CAPS, lesquels acceptent d'assurer la fonction pour la séance du jour.

II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 01 décembre 2021.
Mme SANCHEZ-TROYAS demande la parole. Elle informe qu'il a été indiqué dans le compte-rendu qu'elle était absente pour la tenue du bureau de vote des élections présidentielles. Elle précise qu'elle est absente pour le deuxième tour mais qu'elle pourra assurer une permanence pour le premier tour. Madame le Maire prend note de la présence de Mme SANCHEZ-TROYAS au premier tour.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Elle invite les conseillers à signer le registre des comptes rendus et le registre des délibérations.

III. ORDRE DU JOUR

B. NOEL	DEL20220209/001	Dossier DETR 2022
B. NOEL	DEL20220209/002	Augmentation du nombre de membres du CCAS
B. NOEL	DEL20220209/003	Modification de la composition de la commission associations
B. NOEL	DEL20220209/004	Motion relative au projet GPSO
--	--	Questions diverses

Début de séance :

- Intervention du Major DELBOS de la Gendarmerie Nationale pour présentation projet participation citoyenne.

M. DELBOS Présente à l'assemblée le dispositif de participation citoyenne. Celui-ci vise à lutter essentiellement contre les cambriolages, mais il est également utile pour les autres faits.

Les cambriolages ont lieu selon plusieurs modes opératoires : l'effraction est la plus courante, mais il y a également les démarcheurs, les fausses identités (faux policiers ou gendarmes par exemple), les informations sur les réseaux sociaux (les personnes indiquant leur départ en vacances par exemple).

Le dispositif de participation citoyenne rejoint les dispositifs existants tels que l'opération tranquillité vacances, mais il existe également d'autres moyens tels la vidéo-protection ou le système d'alarme personnel.

La participation citoyenne permet de renforcer la vigilance et la solidarité à l'échelle d'une commune ou, pour les grandes communes, à l'échelle d'un quartier. Pour les communes mettant en place ce dispositif, une signalétique est installée à l'entrée des agglomérations.

L'objectif est de faire baisser la délinquance et d'informer les personnes mal intentionnées qu'il y a une vigilance accrue sur le territoire dans lequel ils se trouvent. Il permet aussi de renforcer le lien social et d'être complémentaire avec les autres dispositifs cités précédemment.

Pour mettre en place ce dispositif, une convention tripartite triennale est signée entre la commune, la préfecture et la gendarmerie. Compte-tenu de la configuration de la commune de NOAILLAN, un ou deux référents sont suffisants. Ils sont choisis conjointement selon plusieurs critères, de préférence hors élus du conseil municipal.

M. MANTEL demande si une personne signale un fait, est-ce qu'elle est ensuite impliquée dans la procédure. M. DELBOS répond que non, l'anonymat des personnes est préservé.

Madame le Maire demande si les signalements d'atteintes aux biens tels que ceux qui ont eu lieu récemment à la salle des fêtes sont pris en compte. M. DELBOS répond que oui, tout fait de dégradation ou agression signalé est pris en considération.

Mme MARIE demande si l'opération tranquillité vacances peut se demander par mail. M. DELBOS répond que oui, ou via un formulaire directement, toutes les informations sont disponibles sur le site servicepublic.fr. Il souligne que ce dispositif fonctionne très bien et permet d'axer les surveillances. Mme MARIE demande si des plaquettes existent ? Elles pourraient être mises à disposition en mairie. M. DELBOS répond qu'il existe des plaquettes mais qu'il n'en n'a plus actuellement.

M. CAPS évoque le dispositif des voisins vigilants. Ceux-ci avaient été déjà contactés. Il demande si ce système est en relation avec la gendarmerie. M. DELBOS répond que non, il s'agit ici d'une société privée qui gère les signalements et qui ensuite sollicite les services d'urgence. C'est pour cela que ce dispositif est payant. Le dispositif de participation citoyenne est quant à lui gratuit, seuls les panneaux installés aux entrées d'agglomération sont à la charge de la commune.

Mme MARIE demande s'il y a une information qui est faite auprès de la population si la commune veut mettre en place ce dispositif. M. DELBOS répond que oui, si la commune est intéressée, une réunion publique est organisée. Ensuite, il y a le choix du ou des référents selon plusieurs critères, et la signature de la convention tripartite.

Madame le Maire remercie M. DELBOS pour son exposé, le Conseil Municipal va étudier la mise en place de ce dispositif au sein de la commune et fera un retour ultérieurement.

1. FINANCES

1.1 Dossier DETR 2022

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour 2022, la collectivité souhaite réaliser un projet de création de skatepark sur un terrain communal, localisé à la salle des fêtes.

Elle propose au Conseil Municipal de constituer un dossier secondaire de demande DETR 2022, pour mener les travaux de réalisation du skatepark qui comportent :

- Une partie de préparation du terrain (création de la piste)
- Une partie d'achat et installation des modules

Au regard des devis établis, faisant état d'une **dépense globale de 41 114,40 € Hors Taxes**, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de présenter la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux selon le plan de financement suivant :

DEPENSES

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TOTAL En Euros Hors Taxes
- Travaux préparatoires, terrassement, voirie	14 494,40
- Structures et modules	26 620,00
MONTANT TOTAL HT DES TRAVAUX	41 114,40

RECETTES

NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT EN Euros
ETAT / DETR 35%	14 390,04
Autofinancement communal	26 724,36
MONTANT TOTAL DES RECETTES	41 114,40

Madame le Maire soumet le projet au vote du Conseil Municipal pour :

- adopter l'opération et le plan de financement tels qu'exposés ci-dessus
- autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de l'Etat la subvention au titre de la DETR
- charger Madame le Maire de la constitution du dossier et des démarches nécessaires

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré à 15 voix pour et 1 abstention, décide :

- de valider l'opération projetée et le plan de financement tels qu'exposés par Madame le Maire,

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de l'Etat la subvention au titre de la DETR,
- de charger Madame le Maire de la constitution du dossier et des démarches nécessaires,
- La commune assumera le financement de la TVA applicable à l'opération.

2. FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES

2.1 Augmentation du nombre de membres du C.C.A.S.

2.1.1. Délibération nombre membres du C.C.A.S.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 05/06/2020, le C.C.A.S. avait été composé de 5 membres élus. Il est actuellement composé comme suit :

Céline **MARIE**
Barbara **VILLAIN**
Vincent **CAPS**
Laure **GIRARD**
Pierre **BRICOUT**

Elle rappelle que le C.C.A.S. est composé au maximum de 8 membres élus et, en nombre égal, de membres de la société civile désignés par le Maire.

En application de ces dispositions, afin d'une part de permettre un meilleur fonctionnement du C.C.A.S., et d'autre part de pourvoir aux démissions et arrivées de nouveaux conseillers municipaux souhaitant s'investir dans l'action sociale, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de porter à 6 le nombre de membres du C.C.A.S.

Madame le Maire sollicite le vote du Conseil Municipal pour porter le nombre de membres du C.C.A.S. à six.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 1 abstention, décide :

- De porter à six le nombre de membres élus au sein du C.C.A.S.
- De porter également à six le nombre de membres issus de la société civile, qui seront nommés par le Maire.

2.1.2 Election du sixième membre élu au sein du CCAS

Madame le Maire propose la candidature de Madame Edith BERGES en tant que sixième membre élu au sein du C.C.A.S.

Elle précise que Mme BERGES, avant de rejoindre le conseil municipal suite à la démission de Madame DEL CAMPO, faisait déjà partie du C.C.A.S. en tant que membre de la société civile, et souhaite poursuivre ses missions en tant qu'élue au sein du Conseil Municipal. Pour ce faire, il convient donc de délibérer pour l'intégrer au sein des membres élus du C.C.A.S.

Elle demande à l'assemblée si le vote peut se dérouler à main levée ou s'il doit être mis en place un vote à bulletin secret.

La liste de membres élus du C.C.A.S. soumise au vote est donc composée comme suit :

Céline **MARIE**
Barbara **VILLAIN**
Vincent **CAPS**
Laure **GIRARD**

Pierre **BRICOUT**
Edith **BERGES**

Elle informe également le Conseil Municipal qu'afin d'obtenir un nombre de membres équitable au sein de la société civile, elle nommera par arrêté deux nouveaux membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 1 abstention, décide :

- D'élire Mme Edith BERGES en tant que membre élu au sein du C.C.A.S.
- Valide la liste des membres élus du C.C.A.S. telle que présentée.

2.2 Modification de la composition de la commission Associations

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Roselyne DEL CAMPO du poste de conseillère municipale, il manque un membre au sein de la commission associations. Elle informe l'assemblée que M. Ghislain MANTEL s'est proposé pour intégrer la commission.

Par conséquent, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider la composition de la commission comme suit :

Vincent CAPS
Jacques SANLIAS
Barbara VILLAIN
Thomas LAVOCAT
Pierre BRICOUT
Sandrine SANCHEZ-TROYAS
Ghislain MANTEL

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 2 abstentions, décide :

- De nommer M. Ghislain MANTEL au sein de la commission associations
- Valide la composition de la commission associations telle que présentée

3. **PROJET LIGNE GRANDE VITESSE**

3.1 Motion relative au projet GPSO (Ligne TGV Bordeaux-Toulouse)

Le Conseil Municipal de la commune de NOAILLAN,

Considérant que le Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) consistant en la création d'une ligne grande vitesse en trois branches dont la ligne Bordeaux-Toulouse, qui traverse le territoire Sud-Girondin ;

Considérant que plusieurs communes de notre territoire vont être durement impactées par le tracé de cette ligne : Préchac, Bernos-Beaulac, Cazalis, Balizac, Saint-Léger-de-Balson notamment, dont certaines vont se retrouver littéralement coupées en deux ;

Considérant l'impact considérable des travaux sur les milieux naturels, la faune et la flore, notamment sur la vallée du Ciron, les sites classés Natura 2000, reconnus pour la richesse de leur biodiversité, et de manière générale sur les paysages, les forêts et autres zones naturelles ;

Considérant les contradictions de ce projet avec les engagements pris par les élus Sud-Girondins notamment au travers du PADD et du PLUi, affichant la volonté ferme de préserver la richesse des sites

des paysages, des milieux naturels, et à plus large échelle avec les engagements pris par les gouvernements au travers de la COP26 où le climat et l'impact de l'activité humaine sur nos milieux est au cœur des préoccupations ;

Considérant également l'impact conséquent de ces travaux sur les déplacements des habitants au quotidien, la dégradation de leur qualité de vie, atout essentiel pour l'attractivité de notre territoire ;

Considérant que ces travaux vont engendrer de millions de tonnes de CO2, de pollutions et de nuisances, notamment celles liées à la circulation des camions et engins, au transport des matériaux et ressources nécessaires aux travaux sur nos axes peu adaptés pour recevoir un tel trafic, et par conséquent contraires aux préoccupations actuelles ;

Considérant les engagements pris par M. le Président de la République le 2 juillet 2017 d'abandonner les projets de nouvelles lignes pour concentrer les efforts sur le transport du quotidien ;

Considérant la possibilité de trouver des solutions alternatives, notamment la réhabilitation et la modernisation des lignes existantes entre Bordeaux et Toulouse, qui permettraient d'optimiser les temps de trajets et les déplacements au sein du territoire en minimisant l'impact sur les milieux naturels tout autant que les dépenses financières ;

Les élus de la commune de NOAILLAN, à l'unanimité, se déclarent :

- Totalemment opposés à la construction d'une nouvelle ligne à grande vitesse imposant tant de sacrifices pour notre territoire,
- Affirment leur soutien plein et entier aux communes directement impactées par le passage de la ligne grande vitesse, et à plus large échelle à l'ensemble du territoire Sud-Girondin,
- Refusent toute forme de participation financière à destination d'un projet allant à l'encontre de l'intérêt du territoire et de ses habitants,
- Se disent favorables à un programme de réhabilitation et de modernisation des lignes existantes.
- Demandent à ce que la parole et la position des élus du territoire soient prises en considération, permettant la recherche de solutions alternatives moins coûteuses et plus respectueuses de l'environnement et de l'Humain.

Mme ROUSSOV demande par qui cette motion est proposée ? Madame le Maire répond qu'elle est prise par les communes qui souhaitent le faire. NOAILLAN n'est pas directement concernée par le passage de la LGV, mais elle prend cette motion par solidarité avec les communes du territoire. Elle précise qu'une motion a déjà été votée par l'assemblée des communes membres du Syndicat du Ciron.

Mme SANCHEZ-TROYAS dit que c'est tout l'environnement qui est mis à mal par ce projet, avec des agriculteurs qui se retrouvent sans travail, des propriétaires expropriés, sans compter l'impact sur les milieux naturels, les abords du Ciron par exemple.

M. SANLIAS dit que la Région Nouvelle-Aquitaine vient de débloquer une enveloppe supplémentaire pour ce projet. IL précise que la LGV va traverser 37 ruisseaux, tout cela pour gagner une demi-heure ou trois quarts d'heures, c'est terrible.

M. BRICOUT dit que ce projet pourrait laisser à supposer que des emplois seront créés sur la Région, mais en réalité c'est une main d'œuvre étrangère qui sera employée, donc aucun bénéfice pour nos territoires. Madame le Maire répond qu'effectivement, cela se passera comme pour les travaux de la fibre où c'est une main d'œuvre étrangère qui a été employée.

4. QUESTIONS DIVERSES

Affaires scolaires :

Mme CODEGA fait un point d'information :

- Mme Marina FEVRIER est la nouvelle coordinatrice du service scolaire, suite au départ de Mme Anne-Lise MOUGINET qui n'avait pas souhaité poursuivre son contrat. Mme FEVRIER s'est très bien intégrée et a été bien accueillie par les collègues. Elle dispose des qualifications utiles au poste (BPJEPS notamment).
- Mme Emmanuelle LIONI est également recrutée depuis quelques semaines pour effectuer des remplacements ponctuels. Elle a su se montrer très disponible notamment dans les situations d'urgence et est d'une grande aide pour les remplacements de dernière minute. Mme SANCHEZ-TROYAS se dit surprise d'apprendre les départs et recrutements d'agents, elle n'avait eu aucune information à ce sujet. Madame le Maire répond que les projets de recrutements avaient été évoqués lors du dernier conseil municipal auquel Mme SANCHEZ-TROYAS était absente. Lors du départ de Mme MOUGINET, les candidatures reçues en mairie et conservées ont été réétudiées et Mme FEVRIER a été sollicitée pour un entretien. Mme MOUGINET n'a pas souhaité renouveler son contrat car les missions ne correspondaient pas à son profil.
- Projet MADAGASCAR. Il est en attente. Mme ROUSSOV précise qu'elle va essayer de relancer ce projet. Il s'agit de récupérer des fournitures scolaires et de profiter de l'envoi de containers par l'association des *Maillons du Cœur* pour compléter les containers avec les fournitures. Cette opération a déjà été réalisée l'an dernier et avait bien fonctionné. Madame le Maire souligne l'importance de cette opération qui permet aussi de développer les notions de solidarité auprès des enfants.
- Equipements à la cantine scolaire. Mme CODEGA rappelle qu'un dossier de financement pour la loi EGAlim avait été réalisé et accordé pour équiper la cantine scolaire. Le matériel est arrivé : frigo, armoire froide, vitrine réfrigérée, vaisselle durable. Cet équipement participera à la mise en œuvre de la loi EGAlim. Mme CODEGA précise que le projet EGAlim avance bien. Il y a eu plusieurs rencontres avec des producteurs locaux pour intégrer des aliments bio et circuits courts à la cantine : produits laitiers, poulets etc.). Certains producteurs sont favorables à un engagement, cependant il s'agit souvent de petits producteurs qui ne pourront pas fournir régulièrement les denrées pour faire les repas quotidiens pour 150 enfants, ce sera donc plus du ponctuel. Mme SANCHEZ-TROYAS précise que pour les légumes il existe un maraîcher bio qui pourrait peut-être fournir la cantine. Madame le Maire prend note et prendra les coordonnées de cette personne.
- D'autres équipements ont été acquis par la commune : ballons, cerceaux, protections pour les cages de football. Deux marelles ont également été achetées et seront installées lorsque la météo sera plus favorable car il s'agit d'un thermocollage et il ne faut pas que le sol soit trop humide ou qu'il pleuve.
- Voyage des cm1 et cm2 à CASSIS : le projet piloté par Mme GENET est en cours. Il a été demandé une participation de la commune. La commission école s'est réunie et a pris la décision de financer le transport, qui se fera en train. Le premier devis de déplacement en bus était effectivement élevé (3 700 €). D'autres devis sont actuellement en cours. Mme SANCHEZ-TROYAS demande comment les enfants vont ensuite se déplacer une fois sur place. Madame le Maire répond que les trajets se feront ensuite soit à pied soit en utilisant les navettes disponibles sur place. Elle précise que ce projet est pour l'heure soumis à l'autorisation de l'Inspection d'Académie. Mme CODEGA précise qu'il y aura un reste à charge des familles à hauteur de 225 €. Le

C.C.A.S. a proposé de pouvoir apporter un soutien aux familles qui n'auraient pas les ressources. A ce jour cependant, il n'y a pas eu de demandes.

M. BRICOUT précise qu'il s'agit un voyage de classe, et que Mme la directrice, en réunion, a informé qu'à partir de 2 élèves ne participant pas, le voyage n'aurait pas lieu.

- Réparation des vélos : il avait déjà été évoqué le souhait de réparer les vélos souvent cassés ou hors d'usage. Un contact a été établi avec une association qui interviendrait de manière bénévole, seules les pièces de rechange seront à la charge de la commune.

Mme SANCHEZ-TROYAS prend la parole. Elle demande à Madame le Maire si, au vu des dernières semaines compliquées à l'école, la municipalité compte prendre du personnel pour remplacer les enseignants absents et soulager les parents qui doivent repartir avec leurs enfants car il n'y a pas de solution de garde.

Madame le Maire répond qu'elle a déjà échangé sur ce sujet avec Mme GENET mais aussi avec l'Inspection d'Académie qui a déjà trouvé un remplaçant. La commune peut apporter un soutien logistique mais c'est à l'Education Nationale de pourvoir au remplacement des enseignants absents.

Mme SANCHEZ-TROYAS répond que l'on est tous dans la même situation, et c'est aussi aux parents qu'il faut penser. La semaine dernière, les services civiques ont été mis à disposition pour surveiller une classe. Madame le Maire répond que oui, cette solution a été proposée en dernier recours, cependant les services civiques ne sont pas habilités à encadrer seuls des enfants, ils doivent être auprès de leur tuteur pour effectuer leur mission.

M. DECOSTER ajoute que ce n'est pas à la mairie de trouver des remplaçants pour les enseignants.

Mme SANCHEZ-TROYAS dit qu'il faut informer les parents s'ils doivent trouver un « plan B » ou si la mairie essaie d'aider. Madame le Maire répond que souvent, on ne sait qu'au dernier moment que des enseignants et des agents sont absents. Elle souligne que dans un sens, la mairie doit trouver des solutions de garde pour les enseignants absents, mais que dans l'autre sens, aucun enseignant ne se propose pour aider le personnel en sous-effectif. Par exemple, il y a peu, l'ATSEM a du garder seule tous les enfants sans que personne ne lui demande si elle avait besoin d'aide. Par contre, lorsque le personnel communal est manquant, les enseignants ne veulent pas remplacer et porter de l'aide, malgré les demandes.

Mme SANCHEZ-TROYAS répond qu'il y a des mairies qui mettent quand même des choses en place.

M. CAPS répond que les agents techniques vont déjà depuis plusieurs semaines porter de l'aide sur l'encadrement, presque tous les jours, en plus de leur journée de travail. Il dit que la municipalité essaie de faire au mieux avec les moyens dont elle dispose, cela sans compter que MM. BRICOUT et MANTEL viennent également renforcer l'effectif. A ce sujet, Mme MARIE dit que ce sont toujours les deux mêmes conseillers qui viennent prêter main forte à l'école, elle demande quels sont les autres élus qui sont prêt à renforcer l'encadrement. Elle relève que personne ne se propose et que ce sont donc toujours les mêmes.

Mme SANCHEZ-TROYAS demande si pour palier au plus urgent on ne peut pas recourir aux services civiques. Ces absences constituent aussi un traumatisme pour les enfants qui subissent la situation, ils sont parqués et voient leurs parents repartir. M. MANTEL rappelle que l'école devait aussi recruter des services civiques, il demande si cela a été fait. Madame le Maire répond qu'ils n'ont pas été trouvés. Mme CODEGA répond également que les services civiques de la commune ne constituent pas une solution, la dernière fois ils ont été mis à disposition pour parer à l'urgence.

Mme SANCHEZ-TROYAS demande si la nouvelle coordinatrice ne peut pas aussi remplacer si nécessaire. Mme CODEGA répond que c'est déjà le cas, elle remplace l'ATSEM absente dans la classe.

M. SANLIAS dit que les parents peuvent aussi se proposer pour apporter de l'aide. Cela se fait déjà ailleurs. M. CAPS dit qu'effectivement une communication peut être faite à ce sujet.

Action sociale :

Mme MARIE fait un point d'information.

- Habitat des possibles : une réunion d'information se tient le 10 février. Plusieurs acteurs seront présents : représentants des sénateurs, de la Communauté de Communes, Cap Solidaire, des mutuelles et caisses de retraites ; Les infirmières du secteur vont essayer d'être présente selon leur emploi du temps. Par contre il n'y a eu aucun retour de la part des médecins du secteur. Au mois de mars est prévu un ciné débat.
- Dans le P'tit Noaillannais qui sera distribué, il sera glissé un courrier supplémentaire à l'attention des seniors pour savoir s'ils souhaitent être contactés et ce qu'ils attendent de la commission sociale.
- France Services : c'est un projet qui tient à cœur. Une demande d'ouvrir un point sur la mairie avait déjà été faite mais elle avait été refusée notamment car il existe déjà une maison France Services sur la commune de PRECHAC. Cependant tout le monde et notamment les personnes âgées ou sans moyen de mobilité ne peuvent se rendre à PRECHAC et se retrouvent isolées. Une relance va être réalisée et si la réponse est toujours négative pour avoir un point fixe, nous pouvons le faire en camionnette mobile. Mme MARIE espère pouvoir faire aboutir ce projet car c'est très important pour notre territoire.

Urbanisme :

M. DECOSTER fait un point d'information.

- Le Pique Estroun. Les travaux sont terminés. La vérification de la conformité des travaux réalisés est en cours par la commission urbanisme. Deux tronçons ont été faits, le dernier tronçon, le plus urbanisé, sera fait le 10 février prochain. Les riverains ont bien joué le jeu, et une sensibilisation va être faite par rapport à l'entretien régulier à réaliser.
- Travaux fossés au Bret. Le quartier connaît des inondations lors des épisodes pluvieux. Il y a actuellement une campagne de repérage des fossés, busages etc. qui passent sur plusieurs propriétés privées ; Un contact est établi avec les propriétaires pour envisager de pouvoir passer sur les terrains concernés et réaliser les travaux nécessaires au bon écoulement des eaux. Une part à charge commune sera à prendre en considération.
- Projet skatepark. Le sujet a été évoqué dans le cadre de la demande de DETR. Plusieurs devis ont été faits mais restent assez similaires. La recherche d'autres financements est en cours, notamment auprès de la CAF ou de jeunesse et sports qui ont des enveloppes pour financer les projets visant à la pratique sportive. Pour jeunesse et sport il y a un critère qui est d'avoir une association sportive communale qui porte le projet. Deux associations ont été sollicitées, l'une a refusé et pour l'autre la réponse est en attente.
Mme SANCHEZ-TROYAS demande combien de modules il y aura. M. DECOSTER répond qu'il y en aurait 5 ou 6 dont deux pour les petits enfants, les autres pour enfants et adultes. La plateforme fera 300 m². Le skatepark sera positionné près du city stade. Mme SANCHEZ-TROYAS demande si cela n'est pas risqué avec le vandalisme dans le secteur de la salle des fêtes. M. DECOSTER répond que pour s'en prendre aux modules scellés au sol il faut quand même de la volonté.
- PLUi : Madame le Maire informe que l'enveloppe de 2 000 € demandée à la CdC pour mener l'étude de la révision du PLUi a été accordée ce jour.

- Contrôle des travaux de défrichage et débardage. La commune reçoit des chantiers d'exploitation forestière et l'on peut constater la dégradation des chemins communaux. Cela entraîne des réparations et demande du temps tout en engageant un coût financier. Les responsables des chantiers se doivent de procéder à la remise en état des chemins à leurs frais. La commission urbanisme a décidé de procéder à un état des lieux avant/après travaux, cela permettra de mieux contrôler l'état des chemins et de faire réaliser les travaux par les entreprises concernées.

Associations :

M. SANLIAS fait un point d'information.

- La journée verte sera organisée samedi 2 avril. Le partenaire devrait être carrefour mais c'est en cours. Des affichettes vont être apposées sur les points de tri sélectif pour informer et faire venir le plus de personnes possible. Au sujet des points de tri sélectif, Madame le Maire informe qu'elle a reçu des photos de dépôts sauvages, notamment celles transmises par M. MILON, qui ont été communiquées au SICTOM afin de faire payer les contrevenants.
- Une réunion des associations est programmée le 18 février. Un mail a été envoyé aux associations communales.
- Plusieurs marchés nocturnes se tiendront le 10 juin, le 8 juillet, le 12 août et le 9 septembre sur le modèle des précédentes éditions. Tous les commerçants présents sur les précédentes éditions ont été prévenus et invités à participer. A ce jour 4 reviennent, d'autres retours sont attendus.
- Le 28 juillet aura lieu la fête de la transhumance. Le rendez-vous est fixé à 10h à ANTONION avec des animations (artisans, échasses etc.) et un repas mouton. Mme SANCHEZ-TROYAS demande s'il y aura la tonte comme l'an dernier. M. SANLIAS répond que non mais il y aura toujours la randonnée avec les enfants et les moutons.
- Le marché de Noël se tiendra le 10 décembre. Des animations sont prévues pour les enfants : ateliers maquillage, cirque etc.
- Il est également prévu de renouveler l'opération « octobre rose ».

Mme SANCHEZ-TROYAS signale qu'elle ne reçoit aucun mail concernant la commission association. Elle dit que son adresse mail ayant des problèmes, M. MONCOURT a la bonne adresse et pourra la communiquer aux élus. M. SANLIAS prend note.

Divers :

Mme ROUSSOV demande si l'antenne de CASTIGUES est opérationnelle ou non. M. CAPS répond que non, il n'y a pas d'antenne installée sur le pylône. Madame le Maire et M. DECOSTER du projet ont été reçus à ce sujet et ils ont informés qu'en fait, le pylône ne convient pas pour ce projet et qu'ils souhaiteraient un second pylône. Les élus ont refusé et ont demandé à ce qu'un accord soit trouvé en interne pour utiliser l'existant, mais il n'y en aura pas de second. En fait, SFR et Bouygues se sont désengagés du projet, et Orange qui a repris la demande ne travaille pas avec la société HIVORY qui a installé ce pylône.

Mme ROUSSOV dit qu'elle avait reçu un courrier de la part de l'ancien Maire M. PERINGUEY au sujet d'une statue installée sur le columbarium. Elle demande où cela en est. Madame le Maire répond

qu'en effet une statue avait été installée sur le monument et avait été gracieusement offerte par l'artisan ayant réalisé les travaux. Après avoir pris les renseignements nécessaires notamment au niveau de la Sous-Préfecture, la statue a été retirée. M. CAPS ajoute qu'effectivement le monument est laïc et ne doit pas avoir de signe ostentatoire. Le monument en lui-même doit respecter le principe de laïcité, après sur la concession le propriétaire est libre de faire ce qu'il veut. Madame le Maire dit ne pas comprendre pourquoi la demande a été si forte de la part de M. PERINGUEY alors que la statue y était depuis longtemps.

M. BRICOUT dit qu'il y a un boîtier avec trois antennes installé sur la façade de l'ancienne mairie, et demande ce que c'est. M. DECOSTER répond qu'il s'agit du wifi public.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, Madame le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 21h00.

